

Cette étude comportait 2 phases :

Phase 1 : Etat des lieux de la collecte et du traitement des encombrants.

Phase 2 : Propositions d'optimisation de la collecte

Plusieurs pistes ont été explorées et présentées dans ce rapport, comprenant chacune leurs avantages ainsi que leurs inconvénients. Deux scénarios, dont une variante, ont été détaillés et chiffrés :

- Scenario « A » : passage à de la collecte sur rendez-vous sur l'habitat individuel et petits collectifs et maintien d'une collecte mensuelle fixe sur les grands collectifs.
- Scenario « A2 » : passage à de la collecte sur rendez-vous sur l'habitat individuel et petits collectifs avec collecte préservante et maintien d'une collecte mensuelle fixe sur les grands collectifs.
- Scenario « B » : passage à une collecte trimestrielle sur l'habitat individuel et petits collectifs et maintien d'une collecte mensuelle fixe sur les grands collectifs.

Schéma de collecte des encombrants retenu

Suite à la présentation de l'étude, les membres du COTECH ont retenu le scénario « A2 » qui comprend les modalités de collecte suivantes :

- **Collecte sur rendez-vous en habitat individuel et petits collectifs (- de 40 logements)**
 - **Règle de présentation :**
 - Du lundi matin au vendredi matin (aucune collecte après 14h). L'utilisateur n'a pas besoin d'être présent lors du passage du collecteur. Les déchets sont présentés à l'extérieur du domicile sur la voie publique ;
 - Sortie des encombrants par les usagers la veille au soir, ce qui permet au collecteur de ramasser un maximum de déchets avant les heures de pointe.
 - **Organisation et exécution de la prestation :**
 - La gestion des rendez-vous s'effectue via le numéro vert du syndicat et/ou par une plateforme de rendez-vous en ligne avec la transmission d'une date de passage en temps réel. Préalablement à l'obtention d'un rendez-vous, la liste des déchets à collecter sera à préciser par l'utilisateur. Une réorientation des déchets valorisables sera proposée automatiquement à l'utilisateur : don à une association, réparation, 1 pour 1, dépôt en déchèterie, etc... Cette procédure interne permettra d'améliorer le taux de valorisation et de diminuer la quantité de déchets présentés à la collecte ;
 - Le délai entre la prise de rendez-vous et l'enlèvement fixé à 15 jours maximum.
 - **Fréquence de collecte, quota annuel par adresse :**
 - 12 collectes/an soit un service équivalent ou supérieur au 6 collectes/an actuellement sur les communes de typologie rurale ;
 - Limitation en m³ à définir pour chaque rendez-vous.
 - **Consignes de tri**
 - Redéfinir et mettre en cohérence les consignes de tri des encombrants en porte-à-porte avec le nouveau marché « tout venant » et les objectifs de valorisation fixés ;
 - Arrêter d'accepter de collecter les D3E avec les encombrants ;
 - Arrêter de collecter les petits objets non dangereux à mettre dans le bac à ordures ménagères ;
 - Arrêter de collecter le textile.
 - **Option « collecte préservante »**
 - Dans le cadre du contrat, il peut être demandé au collecteur de sélectionner les encombrants valorisables et de mettre en place une collecte spécifique : D3E, mobiliers, objets réutilisables... Cette opération peut s'effectuer par le biais d'une association ou du collecteur lui-même. Le lieu de dépôt reste à définir.
- **Collecte sur calendrier fixe pour les grands collectifs**
 - **Règle de présentation :**

- Du lundi après-midi jusqu' au jeudi ;
- Sortie des encombrants par les gestionnaires la veille au soir, ce qui permet au collecteur de ramasser un maximum de déchets avant les heures de pointe et/ou le matin avant 7h. Mais cela impose de fortes contraintes horaires au collecteur et peut engendrer des difficultés dans l'optimisation du service.
- **Organisation et exécution de la collecte :**
 - Le planning de ramassage est édité et distribué chaque fin d'année aux gestionnaires.
- **Fréquence de collecte, quota annuel par adresse :**
 - 12 collectes/an soit un service équivalent ou supérieur au 6 collectes/an actuellement sur les communes de typologie rurale ;
 - Limitation en m³ à définir.
- **Actions spécifiques sur habitat collectif :**
 - Profiter de l'avis consultatif demandé au SIGIDURS sur les permis de construire pour recommander la présence de locaux encombrants sur les grands collectifs ;
 - Imposer aux bailleurs de faire un pré tri avant la mise des encombrants sur la voie publique soit : petits objets non dangereux à mettre dans le bac à ordures ménagères, cartons et emballages recyclables à mettre dans le bacs jaune, flux des déchets dangereux, pneus, pièces automobiles ou tout autres déchets ne rentrant pas dans les consignes de tri des encombrants à faire collecter par une prestataire privé géré par le gestionnaire ;
 - Accompagner les gestionnaires dans l'élaboration de leur contrat avec les sociétés de nettoyage afin d'imposer les règles de pré-tri ;
 - Actions et outils de communication ciblés à mettre en place.

Objectif environnemental et financier attendu

- **Environnemental :**
 - 50 % à 60 % des déchets détournés de la collecte en porte-à-porte et valorisés ;
 - Qualité supérieure du flux des encombrants présentés à la collecte. En effet, il est demandé lors de la prise de rendez-vous la liste des déchets de l'utilisateur. Une réorientation des flux est effectuée en direct.
- **Financier :**
 - Estimation à environ 790 000 euros HT/an (collecte + traitement) économisés avec le scénario A2, comparé au maintien du schéma de collecte actuel, d'ici 2025 ;

| | Scenario A1 | Scenario A2 | Scenario B | Réf. coûts 2021->2025 |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|-----------------------|
| Cout collecte sur calendrier fixe tous les trimestres | | | 1 244 971 € | |
| Cout collecte sur calendrier fixe tous les mois | 217 583 € | 217 583 € | 217 583 € | |
| Cout collecte sur RV en BOM compactrice | 929 083 € | 746 757 € | | |
| Cout collecte sur RV en camion hayon (20% des RV) | | 590 659 € | | |
| Coût Collecte | 1 146 666 € | 1 554 999 € | 1 462 554 € | 1 811 589 € |
| Cout Traitement | 556 315 € | 504 807 € | 984 199 € | 1 042 075 € |
| Cout complet | 1 702 981 € | 2 059 806 € | 2 446 753 € | 2 853 664 € |

Retour d'expérience

Il est à noter que de nombreuses collectivités en France sont déjà passées sur ces modalités de collecte des encombrants : Tri Action, Tri Or, la métropole de Lille, le Grand Nancy... Leur bilan est positif.

Planning opérationnel de déploiement

Lors du COTECH, la problématique de la date de lancement a été soulevée par les membres de l'assemblée. En effet, le démarrage de ce nouveau marché intégrant ces nouvelles modalités de collecte des encombrants aura lieu en mai 2025, soit

1 an avant les élections municipales. Dans ce contexte, il a été demandé d'étudier la possibilité de repousser la mise en place de cette nouvelle collecte à l'horizon de 2027.

Il est à noter que ce report engendrerait 2 années supplémentaires pour le syndicat à supporter le coût de la TGAP qui sera au plus haut (65 euros/T), ainsi qu'un impact financier sur la prestation de collecte par la mise en place de marchés transitoires ou d'un phasage du déploiement de cette nouvelle collecte impactant l'organisation et les moyens alloués par le prestataire qui sera retenu.

Cette étude, ainsi que la rédaction du marché d'appel d'offres relatif à cette nouvelle prestation, ont été confiées au bureau d'études Optaé dans la continuité du travail déjà réalisé.

Les membres du Comité syndical sont invités à prendre connaissance de ces informations.